



## Résumé de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de BforBank

**Juin 2025**

### **I. Présentation**

La présente Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est l'adaptation, à BforBank, de la Politique du Groupe Crédit Agricole et de son résumé.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement multi-capacitaire et membre du Groupe Crédit Agricole, BforBank est susceptible d'être confrontée à des situations où les intérêts d'un client pourraient être en conflit avec (i) ceux d'un autre client ou (ii) ceux de BforBank (ou du Groupe auquel elle appartient) et (iii) d'un de ses employés.

Conformément à la Directive européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF »), ce document a pour objet de présenter l'approche de BforBank en matière d'identification et de gestion des conflits d'intérêts qui pourraient apparaître dans l'exercice de ses activités.

### **II. Que sont les conflits d'intérêts ?**

Il existe de nombreuses situations dans lesquelles un conflit d'intérêts peut apparaître dans l'exercice des activités bancaires ou financières. De manière générale, un conflit est susceptible d'exister dès lors qu'une situation risque de porter atteinte aux intérêts d'un client, et notamment d'aller à l'encontre de ses préférences en matière de durabilité. Les trois principales catégories de conflits d'intérêts potentiels sont les suivantes :

- i. Les conflits impliquant un client et un autre client ;
- ii. Ceux impliquant BforBank (ou le Groupe auquel elle appartient) et ses clients ;

- iii. Ceux qui impliquent les employés de BforBank et BforBank, ou les intérêts de ses clients.

### **III. Identification des conflits d'intérêts**

BforBank a mis en place des contrôles internes adéquats, comprenant notamment une revue périodique des activités et des transactions particulières afin d'identifier les situations qui pourraient conduire à l'apparition d'un conflit d'intérêts.

Elle dispose également de procédures d'alerte relatives aux cas potentiels et avérés de conflits d'intérêts. La Politique de BforBank prévoit en outre l'enregistrement des types de services et d'activités exercés pour lesquels un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs de ses clients s'est produit ou est susceptible de se produire.

### **IV. Dispositif de gestion des conflits d'intérêts**

BforBank applique les normes du Groupe Crédit Agricole en mettant en œuvre et appliquant des dispositions organisationnelles et administratives efficaces afin de gérer les conflits d'intérêts identifiés. Elle effectue également une surveillance permanente des activités exercées afin de s'assurer que les contrôles internes sont appropriés. Les mesures et les contrôles adoptés par BforBank en matière de gestion des conflits d'intérêts comprennent notamment les dispositions suivantes :

- Politique et procédure interne de gestion des conflits d'intérêts (instructions pour les collaborateurs relatives à l'identification, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts) ;
- Procédures relatives aux transactions personnelles ;
- Procédures de Barrières à l'Information (séparations physiques, séparations informatiques et encadrement des franchissements) ;
- Procédures de remontée vers la hiérarchie des situations appelant un arbitrage ou une décision ;
- Procédure relative aux cadeaux et avantages ;
- Formation adaptée des Personnes Concernées.



Lorsque BforBank estime que les dispositions organisationnelles et administratives prises ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients sera évité, elle informe clairement ceux-ci, en dernier ressort, avant d'agir en leur nom, de la nature générale et/ou de la source de ces conflits d'intérêts.

Dans certains cas exceptionnels, BforBank peut être amenée à refuser d'effectuer une transaction.

Ce document n'a pas pour objet de créer, et ne crée pas, de droits ou d'obligations supplémentaires à l'égard de tiers, qui n'existaient pas avant qu'il ne soit mis à leur disposition, et n'a aucun caractère contractuel entre BforBank et ses clients.

Une information plus détaillée sur ce document résumé est disponible sur demande.